

	Aide financière	Petite entreprise - de 50 employés	Moyenne entreprise 50 - 200 employés	Grande entreprise 200 employés et +
Soutien à l'amorçage d'entreprises technologiques Mise en valeur des résultats de la R-D institutionnelle ayant un potentiel commercial et démarrage de nouvelles entreprises issues des résultats de cette recherche	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles avec un plafond de 300 000 \$ pour 18 mois	● Ne doit pas avoir réalisé de ventes		
Soutien à l'intensification technologique Introduction et adaptation de nouvelles technologies ou développement de nouveaux procédés et produits pour les PME qui s'engagent dans une démarche d'innovation Recours aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)	Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles avec un plafond de 50 000 \$ par projet	● Une priorité est accordée aux PME	●	●
Attraction et rétention des investissements en recherche Implantation et accroissement des activités de recherche privée au Québec L'offre québécoise doit être en concurrence avec une offre étrangère	Jusqu'à 15 % des dépenses admissibles sous réserve de certaines obligations	● Entreprises qui n'ont pas d'infrastructures de recherche au Québec ou entreprises réalisant des activités de recherche au Québec à l'intérieur d'infrastructures dont elles sont propriétaires	●	●
Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation Partenariats internationaux de haut niveau dans des domaines stratégiques et développement de la participation des entreprises du Québec à de grands réseaux et consortiums internationaux de recherche et d'innovation	Jusqu'à 50 % dépenses admissibles par projet avec un plafond de 500 000 \$ par an ou 1,5 M\$ pour 3 ans	● En priorité celles de moins de 250 employés ou dont l'actif ne dépasse pas 50 M\$	●	●
Appui à l'innovation en entreprise par le design Appui à une première intégration du design ou à la promotion de produits dont le design et la fabrication sont faits au Québec	Jusqu'à 40 % ou 50 % des dépenses admissibles par projet selon le type de projet	●	●	●
Mise en marché des innovations – Validation technique Obtention d'une certification à une norme ou à un règlement ou confirmation de la performance d'un produit pour permettre sa commercialisation	Jusqu'à 40 % dépenses admissibles avec un plafond de 100 000 \$ par projet	●	●	●



	Aide financière	Petite entreprise - de 50	Moyenne entreprise 50 - 200	Grande entreprise 200 et +
Mise en marché des innovations – Vitrine technologique Appuyer les entreprises pour la commercialisation d'un produit ou d'un procédé novateur, développé au Québec, en l'installant en situation réelle d'utilisation chez un client partenaire de démonstration	Jusqu'à 40 % dépenses admissibles avec un plafond de 350 000 \$ par projet	●	●	●
		Vitrine peut être réalisée au Québec ou à l'étranger		
Appui à la commercialisation Concrétisation d'un plan de commercialisation d'une innovation technologique	À venir	●	●	●
		Avoir complété avec succès le programme de vitrine technologique ou de soutien à l'amorçage ou avoir gradué d'un incubateur technologique		
Commercialisation de produits à faible empreinte de carbone Produit moins polluant qui en remplace un plus polluant ou qui permet de procéder de façon moins polluante Bénéfice de réduction d'empreinte de carbone à démontrer	À venir	●	●	●
Bon d'incubation Services d'accompagnement spécialisés offerts par les incubateurs technologiques qui suivent l'entreprise en démarrage	À venir	●		
		Ne pas avoir effectué de ventes à l'exception de ventes de validation du produit		
Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle Rassembler les entreprises, universités et les centres de recherche publics actifs dans un secteur industriel donné autour de projets de R-D menés en collaboration pour mieux répondre aux besoins de l'industrie	Jusqu'à 70 % des frais de gestion et d'animation du milieu avec un plafond de 750 000 \$ par année Jusqu'à 40 % du coût total du programme de recherche avec un plafond de 1,5 M\$ par année	●	●	●
		Regroupements constitués en OBNL réunissant des entreprises d'un même secteur industriel ou de secteurs connexes ainsi que des organisations		
Crédits d'impôt R-D • salaires liés à la R-D • dépenses pour projets de recherche précompétitive • cotisations/droits versés à un consortium de recherche • contrats de recherche universitaire et assimilables	Remboursable	●	●	●
Crédits d'impôt à l'innovation • design • services d'adaptation technologique • production de titres multimédias • développement des affaires électroniques • grands projets créateurs d'emplois dans le secteur des TIC	Remboursable	●	●	●
Congé fiscal Création de sociétés dérivées de la recherche publique	10 ans	●	●	●

